

8 Agents de Maîtrise en Électrotechnique (F/H)

Les postes sont à pourvoir :

- À la **Direction Constructions Publiques et Architecture** (DCPA), en charge de l'entretien et de l'exploitation technique de 3600 bâtiments municipaux – 4 postes ;
- À la **Direction de la Voirie et des Déplacements** (DVD), chargée de la mise en œuvre la politique parisienne des déplacements et l'entretien du patrimoine de voirie – 3 postes ;
- À la **Direction de la Propreté et de l'Eau** (DPE), chargée de la propreté de l'espace public – 1 poste.

En devenant agent de maîtrise en électrotechnique (F/H), vous assurez le suivi des installations électriques de la collectivité parisienne. Il s'agit pour vous :

- **d'encadrer et contrôler le travail des équipes** chargées de la maintenance des équipements et de leur dépannage en cas d'urgence,
- **de planifier et organiser la maintenance préventive** et les contrôles réglementaires des installations.

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 400 € en début de carrière.

Avantages :

- 27 jours de congés et jusqu'à 33 JRTT ;
- Formation continue ;
- Possibilité de mobilité et d'évolution de carrière ;
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo, par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres de loisirs de l'AGOSPAP <https://www.agospap.com> ;
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé.

Travailler pour la Ville de Paris, c'est donner du sens à sa vie professionnelle, concilier vie personnelle et professionnelle, bénéficier de formations pour s'accomplir et de prestations pour sa famille (prestations de loisirs et de vacances) et mieux faire face aux risques de la vie (prévoyance, santé).

Inscriptions au concours
du 25 mars
au 3 mai 2024

Concours d'Agent de Maîtrise en Électrotechnique (catégorie B)

Épreuves à partir du
17 juin 2024

PROFIL :

- Diplôme Bac+2 ou équivalence pour le concours externe ou ancienneté dans la fonction publique, pour le concours interne ;
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique ;
- Solides connaissances en électricité, en électrotechnique et sur la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Aptitude à l'encadrement ;
- Disponibilité (astreintes de maintenance).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

